



**ORDONNANCE N° 20/ 027 DU 21 AVRIL 2020 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE GESTION DU
« FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE CONTRE LE
CORONAVIRUS »**

Le Président de la République ;

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 69, 79 et 81 ;

Vu l'Ordonnance n°19/056 du 20 mai 2019 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°19/077 du 26 Août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour l'Ordonnance n° 20/014 du 24 mars 2020 portant proclamation de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'Ordonnance n° 20/018 du 06 avril 2020 portant création, organisation et fonctionnement d'un Fonds National de Solidarité contre le Coronavirus, en sigle « FNSCC », spécialement en son article 6 ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Sont nommées en qualité des membres du Comité de Gestion du Fonds National de Solidarité contre le Coronavirus, en sigle « FNSCC », aux fonctions en regard de leurs noms, post-noms et prénoms, les personnes suivantes :

- 1. Son Eminence le Cardinal Fridolin AMBONGO BESUNGU**
: **Coordonnateur**
- 2. Rév. Pasteur André BOKUNDOA-BO-LIKABE** : **Coordonnateur**
Adjoint
- 3. Prof. Dr. Jean-Jacques MUYEMBE TAMFUM**: **Membre**
- 4. Cheick Abdallah MANGALA** : **Membre**
- 5. Rév. Pasteur Sony KAFUTA** : **Membre**
- 6. Rév. Delphin ELEBE KATALAY** : **Membre**
- 7. Madame Liliane BAKEYELA** : **Membre**
- 8. Madame Marie-Madeleine KALALA NGOY** : **Membre**
- 9. Monsieur Roger KAMBA** : **Membre**
- 10. Monsieur Patrick NGULU MBIOWAHUL** : **Membre**
- 11. Monsieur Patient BASHOMBE MATABISHI** : **Membre**
- 12. Monsieur Yvon CIZUMBU MANSANGA** : **Membre**

Article 2 :

Les Ministres ayant la Santé, les Finances, l'Economie nationale et les Affaires Sociales dans leurs attributions, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 21 avril 2020.

Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA

Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 21 avril 2020

Le Cabinet du Président de la République

Prof. Dr. Désiré-Cashmir KOLONGELE EBERANDE
Directeur de Cabinet Adjoint